

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022-17

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/05/2022

Objet : Contrat groupe RGPD

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 24/05/2022

Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2022-17. RGPD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20220519-2022-17-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/05/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-neuf mai, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures au siège social, 15 rue Joseph Cazautets 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 05 mai 2022.

Objet : Contrat groupe RGPD.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Karl PERIGAUD, Mme Emilie RABETEAU, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET, Mme Viviane RAFFIER,

Excusés : Mme Céline JALLAIS, Mme Aline COUDERT, M. Jean-Michel IGOUZAN, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant

M. Karl PERIGAUD est désigné comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	4	4
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Le Président rappelle :

- que, dans le cadre des dispositions du Code général de la fonction publique et notamment de l'article L.452-40, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne a par courrier informé *l'établissement* du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat groupe pour la mise en conformité RGPD et l'externalisation du DPO.

Le Président expose :

- que le Centre de gestion a par la suite communiqué à *l'établissement* les résultats de la consultation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.452-40 ;

Vu la délibération 2022-03 en date du 20 janvier 2022 de *l'établissement* relative au rattachement de la consultation pour la passation d'un contrat groupe de mise en conformité RGPD, porté par le Centre de gestion et auquel pourraient adhérer les collectivités et établissements volontaires ;

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Prestataire : Data Vigi Protection située à Beauvais

Durée du contrat : quatre ans à compter du 25 mars 2022

Le montant des prestations est le suivant :

Cohortes	Etape 1	Etape 2 (/an)
Syndicats*	1 285 €	400 €

* pour les communautés de communes et les syndicats ayant peu de compétences exercées en direct, le montant forfaitaire pourra être revu à la baisse en fonction des traitements existant.

Article 2 : le Comité Syndical autorise le Président ou son représentant à adhérer au présent contrat groupe de mise en conformité RGPD et externalisation DPO souscrit par le CDG 87 pour le compte des collectivités et établissements de la Haute-Vienne, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

En application de l'article L.2131-I du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-I du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ; **24-05-2022**

Isle, le 23 /05/2022
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

